



Programme de formation ASFS



Informations générales et conditions des cours

Inscription aux cours	Les inscriptions aux cours peuvent être effectuées via notre site Internet www.svbs.ch .
Déroulement du cours	Dans le cas d'un nombre limité de participants, c'est l'ordre des inscriptions qui fait foi. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de réorganiser les cours si le nombre de participants est insuffisant. Les participants au cours reçoivent environ 15 jours avant le début du cours une invitation personnelle avec le programme du cours, la check-list et le plan du site. L'employeur est informé de l'invitation.
Lieu des cours	Sauf indication contraire, tous les cours sont organisés dans notre centre de formation de Bellach.
Prix et supplément AVV	Les prix indiqués sont valables pour les entreprises membres de l'ASFS. Un supplément AVV (indemnisation pour les prestations préalables effectuées par l'ASFS) est facturé à toutes les entreprises non-membres ASFS.
Subventions du Parifonds	Sur votre demande, le PARIFONDS-Construction participe aux frais de formation - pour autant que vous y ayez droit. On différencie les niveaux d'indemnisation suivants : A Ayant droit au parifonds selon le règlement du fonds de formation, art. 21. B non éligible au parifonds C Ayant droit au parifonds selon le règlement du fonds de formation, art. 23
Logement et repas	<u>Logement</u> Vous trouverez des propositions sur notre site web. <u>Repas</u> Le repas de midi est organisé par nos soins et, est intégré dans les coûts du cours. Le petit-déjeuner et le dîner ainsi que les autres frais tels que parking, etc. sont à la charge des participants à la formation. Nos services sont soumis à la TVA et doivent donc être facturés au taux en vigueur En dehors du AVV mentionné, il n'y a pas d'autres suppléments.
Annulation de l'inscription	Annulation de l'inscription : L'annulation d'un cours entraîne des frais administratifs. La règle suivante s'applique : jusqu'à 14 jours avant le début du cours, 25% sont facturés 5-13 jours avant le début du cours, 50%. 0-4 jours avant le début du cours et en cas de non-présentation, 100% des frais de cours seront facturés. L'annulation doit impérativement se faire par écrit par mail ou par courrier.
Assurance	Chaque participant est tenu d'être assuré personnellement.